

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

31 mai 2016

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

FINANCEMENTS

Structurer et financer les projets territoriaux

Dix-huit élus de la Charte forestière de territoire de l'Ubaye-Pays de Seyne ont participé, le 11 mai dernier au Lauzet sur Ubaye, à la formation « L'élu et la forêt communale, la nécessité d'une forte implication ».

Cette réunion organisée par la Charte forestière et les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence et présidée par Jean Claude MICHEL, a permis aux participants d'appréhender la forêt en tant qu'atout du développement territorial, et de comprendre les mécanismes à mettre en place pour s'adapter aux nouveaux dispositifs de financement 2014-2020.



+16 M€
mobilisables
pour la filière
(PACA 2015-2020)

Les filières, une courroie d'entraînement pour la multifonctionnalité forestière

Le renouveau des filières de la forêt et du bois permet de mobiliser et valoriser une ressource abondante dans les



Alpes, et le permettra plus largement bientôt en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il réactive les logiques d'approvisionnement à partir de la ressource territoriale, réapprends aux entreprises à transformer localement les essences alpines et méditerranéennes.

Relocaliser la valeur ajoutée depuis l'amont jusqu'à l'aval des filières territoriales de bois d'œuvre et bois énergie permet de maintenir et créer des emplois sur les territoires forestiers. Le développement touristique en lien avec ces espaces naturels qu'ils soient ou non productifs, les produits forestiers non-ligneux, la mise en valeur du patrimoine naturel... le permettent aussi.

Le développement forestier, lorsqu'il est placé au rang de priorité, renforce la capacité des élus à mobiliser des moyens d'animation sur toutes les thématiques de la multifonctionnalité forestière.

Ces thématiques sont en effet entraînées dans le sillon d'une stratégie de développement territorial mobilisatrice de financements. La forêt revêt alors plusieurs atouts pour les élus, administrée dans une logique de conciliation et hiérarchisation des usages à la croisée entre public et privé : exploitation-valorisation de la ressource, regroupement du foncier, préservation de la biodiversité, développement du tourisme et des loisirs, valorisation des aménités, protection contre les risques...

S'organiser pour répondre au défi forestier 2020

Mettre en place une stratégie de développement forestier priorisant le développement économique, c'est aussi construire un projet de territoire en phase avec l'articulation des dispositifs publics.

Les aides publiques se sont notablement complexifiées depuis la nouvelle programmation européenne 2014-2020, favorisant une organisation des territoires en « mode projet ». Les fonds européens entrent aujourd'hui en cofinancement de la quasi-totalité des dispositifs régionaux et nationaux.

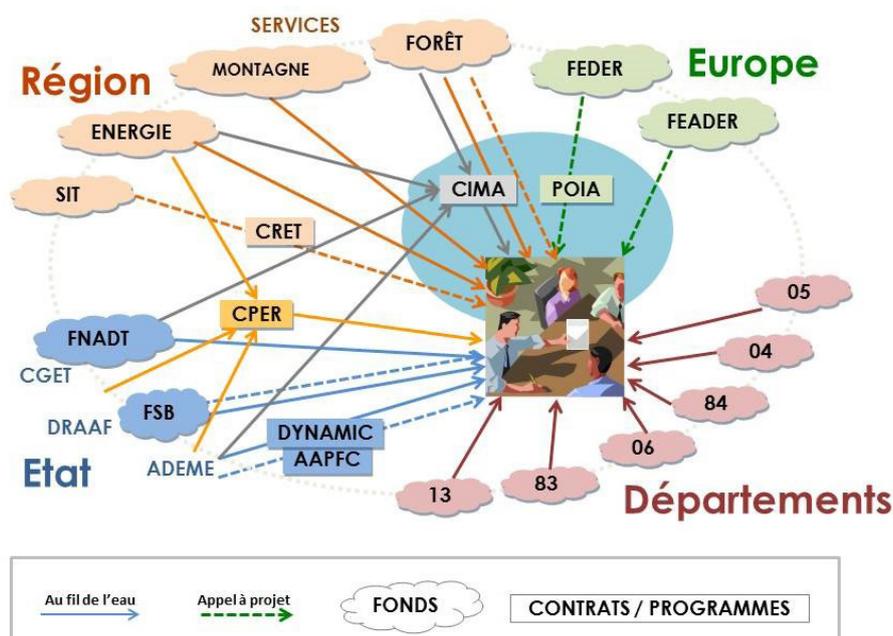


Schéma simplifié non exhaustif illustrant la complexité des dispositifs pour la forêt et le bois
Communes forestières Provence-Alpes-côte d'Azur - 2016

Seuls les territoires organisés à une échelle adaptée pourront donc déposer et défendre leurs dossiers : la Charte forestière de territoire est l'outil de cette organisation.



Elle permet de mettre en place les leviers du développement forestier pour créer des dynamiques partenariales de filières entre acteurs publics et privés, de recherche des capacités de production/diffusion pour une offre territoriale de produits (bois, loisirs, tourisme...).

L'animation d'une Charte forestière de territoire n'est plus finançable en tant que telle, mais au travers de chacune de ses actions. Les territoires doivent donc mettre en œuvre un projet forestier global.

Dispositifs régionaux et alpins de la programmation 2014-2020

De nombreux dispositifs d'aides publiques ont été construits pour agir sur les sujets de la multifonctionnalité forestière, sur l'offre et la demande en produits bois (bois d'œuvre, bois énergie). Ils rassemblent plus de 16 millions d'euros pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période 2015-2020.

Les principaux dispositifs 2014-2020 à l'œuvre ont été mis en place dans le cadre du FEADER et du FEDER. Ils font l'objet de contreparties nationales et régionales. En voici quelques éléments ci-après.

La mesure 16.7.2 du FEADER « Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt », vise à accompagner l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier pour une meilleure gestion de la ressource et le respect de la multifonctionnalité de la forêt (Élaboration de chartes forestières de territoire par exemple). Une fois la stratégie mise en place, les dispositifs de la programmation européenne nationale, régionale et alpine permettent d'intervenir à chacun des niveaux de la filière et sur différentes thématiques de la multifonctionnalité. Les calendriers de dépôt et d'instruction sont spécifiques à chaque dispositif et font l'objet d'appels à projets/propositions, reconductibles d'une année sur l'autre (avec de possibles évolutions).



À l'échelle régionale, les mesures du FEADER et du FEDER et du CPER ciblent la gestion et la protection des forêts, la mobilisation des bois locaux, la création de circuits courts et la performance énergétique sur les territoires :

FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural) :

- Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt
- Stratégies locales de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel
- Desserte Forestière
- Animation des sites Natura 2000
- Défense de la Forêt Contre l'Incendie
- Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière



FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) :

- Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie régionale (priorité au bois énergie)
- Accroître la performance énergétique du logement et des bâtiments publics (rénovation)

CPER (Contrat de plan Etat Région) :

- Bois énergie collectif/tertiaire/entreprises Provence-Alpes-Côte-d'Azur (chaudières automatiques bois)



A l'échelle Alpine (Massif Alpin Français), les mesures de la CIMA et du POIA s'attachent notamment à accompagner la valorisation économique des ressources territoriales, à protéger la biodiversité :

CIMA (Convention interrégionale du Massif des Alpes) :

- Valoriser le bois énergie et son usage local comme énergie renouvelable Alpine
- Développer la certification « Bois des Alpes » et l'usage du bois pour la construction dans une logique offre/demande (potentiellement ouvert aux acteurs de la 2ème transformation de la toute la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sous certaines conditions)
- Mettre en valeur les ressources naturelles et culturelles du massif par territoire

POIA-FEDER (Programme Interrégional du Massif des Alpes) :

- Accroître l'offre certifiée du bois d'œuvre alpin transformé localement
- Étendre et améliorer la gestion intégrée des risques naturels sur le massif
- Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines
- Protéger et valoriser les ressources alpines pour un développement durable des territoires de Montagne – (Ingénierie espaces Valléens)
- Accroître la découverte estivale du massif par la valorisation du patrimoine naturel et culturel
- (Actions Espaces Valléens)

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur accompagnent les territoires conduisant des projets forestiers, dans le cadre de l'animation du réseau régional des territoires forestiers. La prochaine rencontre du réseau des élus des territoires forestiers est prévue pour le dernier trimestre 2016.

[www Lire l'article sur la formation en Ubaye - Pays de Seyne](#)

[www Consulter la rubrique financements du site de l'Observatoire](#)

[www Suivre les appels à projets européens au jour le jour sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)



> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

FORET PUBLIQUE - Assemblées générales des associations de Communes forestières

Les associations de Communes forestières des Alpes de Haute-Provence et du Var ont tenu leur assemblée générale annuelle le vendredi 20 mai 2016, respectivement à Digne les bains (04) et au Luc en Provence (83).

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Assemblée générale de l'ASL Suberaie Varoise

L'ASL Suberaie Varoise a organisé son assemblée générale le 17 mai prochain aux Mayons (83).

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Assemblée générale du Syndicat des propriétaires forestiers privés du Var

L'assemblée Générale du Syndicat des Propriétaires forestiers du Var a eu lieu le vendredi 27 mai 2016 à Collobrières.

[www Lire l'article complet](#)

COMMUNICATION - Deux journées de Forêt Méditerranéenne

L'association Forêt Méditerranéenne organise les 22 et 23 juin 2016 deux journées de rencontres et d'échanges sur le territoire du pays Pyrénées Méditerranée, sur le thème «valoriser les espaces forestiers méditerranéens tout en conciliant nature et systèmes productifs».

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Assemblée Générale et newsletter de la Coopérative Provence Forêt

La Coopérative Provence Forêt tiendra son assemblée générale ordinaire le 10 juin prochain à partir de 9h30 dans la commune St-Antonin-du-Var (83). La newsletter du mois d'avril est également disponible;

[www Lire l'article complet](#)

FORET PRIVEE - Rencontre sur les outils numériques en forêt

Le CNPF PACA propose une rencontre aux propriétaires forestiers privés sur l'utilisation des outils numériques pour gérer sa forêt le vendredi 5 juin à Serres (05).

[www Lire l'article complet](#)

FORÊT PUBLIQUE - Assemblées générales des associations de Communes forestières

Les associations de Communes forestières des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône organisent leur assemblée générale annuelle respectivement le lundi 13 juin à Gap et le mercredi 15 juin à Aix en Provence.

[www Lire l'article complet](#)

COMMUNICATION - Assises régionales de l'environnement, de l'énergie et de la mer

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise les «Assises régionales de l'environnement, de l'énergie et de la



mer» le 2 juin à Nice (06).

[www Lire l'article complet](#)

COMMUNICATION - Assemblée générale de l'association Forêt Modèle de Provence

Forêt Modèle de Provence organise son assemblée générale le mercredi 15 juin de 8h30 à 13h au Luc-en-Provence (83).

[www Lire l'article complet](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

CNPF PACA, Forêt Privée > <http://www.ofme.org/crpf>

Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques : P. Morand, Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur